



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agrégation

Question écrite n° 22735

Texte de la question

M. Jean-René Marsac interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la répartition des postes offerts au concours externe de l'agrégation. En effet, pour l'année 2013, toutes les disciplines du concours externe de l'agrégation se voient augmenter leur nombre de postes offerts. Seule l'agrégation externe de sciences industrielles de l'ingénieur se voit en diminution significative de postes. Les titulaires de cette agrégation enseignent pourtant par la suite dans les formations de brevet de technicien supérieur (BTS) ou de diplôme universitaire technologique (DUT) et classes préparatoires aux grandes écoles (maths sup, maths spé). Il souhaiterait connaître les raisons de cette répartition.

Texte de la réponse

La rénovation de la filière STI (sciences et technologies industrielles) s'est accompagnée d'une réforme du recrutement des enseignants concernés. S'agissant de l'agrégation, une nouvelle architecture du concours s'est donc substituée aux quatre agrégations de mécanique, génie mécanique, génie civil et génie électrique. L'agrégation sciences industrielles de l'ingénieur (arrêté du 25 novembre 2011 publié au JORF du 10 janvier 2012) est à présent constituée d'une agrégation unique comportant trois options dont le choix est à formuler par le candidat lors de l'inscription : - option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique ; - option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie électrique ; - option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie des constructions. Dans ce contexte particulier de rénovation de la filière, il a paru prudent de se donner un peu de temps pour améliorer la visibilité sur les besoins de recrutement. En effet, la filière passant de 42 à 4 disciplines, il a été mené une politique de reconversion des enseignants à l'automne 2012. Ce changement de discipline se faisant au regard des compétences et appétences de chaque enseignant, l'analyse de la mobilisation de la ressource enseignante ne pouvait être anticipée lors du calibrage des concours. C'est pourquoi 45 postes ont été proposés à l'agrégation externe SII pour la session 2013, contre 54 postes pour la session 2012. Néanmoins, un intérêt particulier a été porté au recrutement dans la filière SII, puisque le nombre de postes proposés aux CAPET concernés est passé de 30 à 255 entre 2012 et 2013 (soit une augmentation de +750%). Ce recrutement permettra notamment de proposer des débouchés aux étudiants actuellement dans le cursus universitaire et de répondre aux besoins importants en technologie. En tout état de cause, les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants sont réexaminées chaque année en fonction de l'analyse des besoins d'enseignement et des emplois votés en loi des finances. La situation de l'agrégation externe SII fera à ce titre l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation des prochaines sessions de recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22735

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3471

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 207